



Decision d'un jugement en appel

Par **cezar stephane**, le **29/03/2012 à 10:21**

Bonjour,

Après l'achat d'un véhicule (10.000 €) en novembre 2007, le moteur a cassé après seulement 1 semaine, le vendeur ne voulant pas nous rembourser, nous avons dû prendre un avocat et ce fut l'enfer. Après avoir déboursé plus de 18.000 € entre l'avocat, l'huissier, les divers experts, nous nous sommes retrouvés en appel (du fait de la partie adverse) et par la suite on apprend que notre avocat est en liquidation judiciaire, que c'est une autre personne qui prends en charge notre dossier, on nous a envoyé qu'un courrier, et maintenant on nous demande de payer des sommes astronomiques par ce que nous pensons que tout le monde a pris notre "petite affaire" par dessus la jambe.

Ne sachant plus quoi faire, nous nous tournons vers vous, nous restons à votre dispositions pour tous renseignements car c'est vraiment une affaire "hallucinante"

d'avance merci.